

parti et son pays. Il s'est rendu coupable d'une conduite aussi blâmable et aussi démoralisatrice que celle que je viens de supposer.

Je me rappelle fort bien qu'en 1854, lorsque mon Hon. ami de Cornwall, occupant alors le fauteuil du Président, se leva pour protester contre la tyrannie du gouvernement qui voulait dissoudre le parlement avant que la Chambre eût eu le temps de prendre les mesures qui auraient rendu cette dissolution constitutionnelle, le Procureur-Général actuel brilla parmi ceux qui se rangèrent de l'opinion du Président. Cet acte de courage lui valut le respect et l'admiration du public, ainsi que les suffrages de ses commettants. Mais après sa réélection, que fit-il ? une cabriole pour blanchir les tyrans dont il venait de dénoncer la tyrannie. [Écoutez.]

Je me rappelle aussi que l'Hon. ministre se prononçait alors en termes éloquentes contre le gaspillage du trésor par Monsieur Hincks et son gouvernement, qui passaient des contrats sans demander des devis et sans prendre de précautions contre la fraude, et qui, entr'autres choses, venaient de consacrer plus de 200,000 louis à la construction des quais dans le bas St. Laurent. Personne ne se fit alors une plus grande réputation par des dénonciations de ce genre ; mais après les élections, il se retourna vers ceux qu'il venait de condamner et les prenant par la main, il essaya de les faire absoudre par le pays. [Écoutez.] Je le répète : j'admire les talents de ce ministre ; mais je dis que sa conduite mérite la réprobation de tous les honnêtes gens.

Je vais donner un autre exemple qui fera voir quels sont les titres du procureur à la confiance et au respect du peuple. Lorsque le bill de la tenure seigneuriale fut mis sur le tapis parlementaire, ce député, plus capable que tout autre de s'attaquer à une pareille question, à cause des connaissances profondes qu'il a du droit constitutionnel, fit écrire dans les journaux de la Chambre une résolution d'après laquelle c'était un outrage envers le peuple et la constitution du pays de consacrer ainsi une somme indéfinie à la commutation de la tenure seigneuriale. Il fit de plus un discours admirable à l'appui de cette résolution ; mais après la formation du gouvernement de la coalition, lorsqu'un autre député, voulant venger les droits du peuple au sujet de cette même tenure, se leva pour présenter la même résolution, l'hon. procureur-général se condamna en votant contre sa propre résolution.

**M. Mackenzie.**—Honte ! Honte !

**M. Hogan.**—Le pays eut aussi confiance en lui à cause de la franchise avec laquelle il avait condamné les tripotages relatifs aux affaires du Grand-Tronc. Avec une éloquence que j'admire comme tout le monde, il nous dit alors que monsieur Hincks et son gouvernement étaient plongés jusqu'aux lèvres dans la corruption, et que cette entreprise du Grand-Tronc n'était qu'une fraude gigantesque. Eh ! bien, à sa rentrée dans le parlement, il n'eut rien de plus pressé que de s'embarquer dans la même galère politique avec les Roberts-Macaires qu'il venait de dénoncer (écoutez, écoutez).

**M. Ferris.**—Non ! Non, monsieur !

**M. Hogan.**—L'honorable député de Brome me dit : " Non, monsieur." Sa logique est à-peu-près aussi bonne que son langage. Il croit se faire une grande réputation en donnant son appui au procureur-général de l'ouest, et je crois même pouvoir dire qu'il lui donna son vote sans rougir (rires) dans trois des circonstances que je viens de nommer ; mais il lui refusa cet appui lorsqu'il s'agit d'envoyer au gouverneur-général une adresse abjecte à laquelle il eut le bon sens de s'opposer.

**M. S. Smith.**—Que fit en cette occurrence le député de Toronto ?

**M. Hogan.**—Le député de Toronto peut très-bien défendre sa conduite, [écoutez !] mais je dois au député de Brome la justice de dire qu'en cette circonstance, sa rougeur ne lui permit pas de rester dans la Chambre et qu'il disparut afin de n'avoir pas à voter.

Si le dernier ministère de la coalition ne méritait aucune confiance et était digne de la sentence que vient de prononcer contre lui le peuple du Haut-Canada, je ne crains pas de dire que la seconde coalition est encore pire que la première et que nous devons la détester. [Applaudissements.] Avec la per-

mission de la Chambre, je citerai quelques lignes d'un auteur qui passe, à juste titre, pour une autorité :

"Avant de confier à des hommes les grands emplois de l'état, on devrait considérer, dit Edmund Burke, si par leur conduite ils ont acquis de tels titres à la confiance du peuple que c'est pour ainsi dire une garantie en faveur du bon usage qu'ils feront de leur pouvoir. Cette garantie est à-peu-près certaine lorsque par ses actions en général, un homme a prouvé qu'il s'est proposé principalement d'obtenir l'affection, l'estime et la confiance de ses concitoyens, et lorsqu'il n'a dû aucun de ses succès dans la carrière politique à un mépris de parti-pris ou à une indifférence occasionnelle envers l'opinion publique. Cet homme qui, avant d'arriver au pouvoir n'a pas d'amis ou qui, pour y parvenir, est obligé de déserters ses amis [une voix : Sydney Smith, par exemple ;] ou enfin qui descend du pouvoir sans obtenir la sympathie de personne ; celui qui n'exerce pas la moindre influence dans une partie quelconque du pays ou sur aucune classe respectable de la communauté et dont toute l'importance a commencé avec ses fonctions et doit à coup sûr finir avec elles,—cet homme-là n'aurait jamais dû être souffert par un puissant parlement dans une de ces situations qui donnent le contrôle des affaires ; parce qu'un tel homme n'a aucun motif de défendre les intérêts du peuple. Ces factions, ces cliques d'hommes qui ne sont liés entr'eux par aucun principe public et qui, ne s'étant réunis que pour vendre au plus haut enchérisseur leur iniquité commune, sont odieux à tout le monde, ne devraient pas être soufferts au timon des affaires, parce qu'ils n'ont rien de commun avec les sentiments et les opinions du peuple." [Applaudissements.]

Eh ! bien, monsieur, cette confiance publique dont il est question dans ce passage, ne s'acquiert pas facilement. Il faut pour l'obtenir prendre en main la défense des intérêts du peuple et sympathiser avec ses sentiments ; il faut savoir sacrifier son temps, sa peine et ses talents pour lui plaire.

Si l'on applique ce principe au Receveur-Général, on cherchera en vain les sentiments qu'il peut avoir de commun avec le peuple. Pendant les dernières élections, on s'est occupé grandement d'un grand nombre de questions importantes, entr'autres de celle qui a rapport à la représentation basée sur la population, question d'une si grande portée que si elle n'est pas réglée bientôt d'une manière ou d'une autre, elle peut mettre en danger l'union des deux Canadas. Mais quelle population représente le Receveur-Général ; avec qui sympathise-t-il, à l'exception de MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts ? (Écoutez.) Nous avons encore à régler la question des écoles ; mais l'hon. ministre a-t-il le moindre intérêt pour une autre école que celle de MM. Peto, Brassey, Jackson et Cie. ? (Rires.) De plus, on se demande, de côté et d'autre, si les dépenses extraordinaires faites par le gouvernement ne s'arrêteront jamais, et si la Province continuera à s'endetter dans d'énormes proportions pour construire un réseau de voies ferrées. Déjà les champs de nos cultivateurs sont hypothéqués en faveur des capitalistes anglais pour une somme de dix millions ; mais que fait tout cela au Receveur-Général, pourvu que les affaires de MM. Brassey, Peto, Betts et Jackson soient dans une condition florissante ?

Je pourrais en dire autant du Maître-Général des Postes. Toute son économie politique consiste à demander à la Province de l'argent pour acheter des béquilles à une voie ferrée sur le point de passer le lac du Riz. Je demanderai, après avoir prié la Chambre de se rappeler le magnifique passage dont je viens de lui faire la lecture, quelle confiance peut inspirer au pays un cabinet dont un ministre ne représente personne et dont un autre membre représente une mauvaise voie ferrée ? Si l'on a le moindre égard pour l'expression de l'opinion politique des Haut-Canadiens, ne doit-on pas considérer comme un outrage envers la constitution et le pays, la nomination de ces deux messieurs aux grandes places qu'ils occupent ?

L'Hon. député d'Hamilton a dit qu'il est dangereux de faire des lois pour une seule classe et de mettre, par exemple, les Bas-Canadiens en hostilité avec le reste de la Province. A mon tour, je lui demanderai s'il est juste de constituer un cabinet dont le principal but est de tout sacrifier au Grand-Tronc ou à une autre voie ferrée du même genre et dont l'existence a été condamnée par la majorité du Haut-Canada ?